

COORDINATION SANTE LIBRE
CONSEIL SCIENTIFIQUE INDEPENDANT (CSI)

Raisons d'être

- Regrouper des scientifiques indépendants et exempts de conflits d'intérêts
- Proposer des recommandations évolutives de prises en charge médicale, sociale, sanitaire durant la crise COVID aux parlementaires, décideurs publics et aux tutelles, aux praticiens et au grand public
- Fonder ces recommandations sur une synthèse critique et indépendante de la production scientifique internationale

Redevabilités

- Valider une fois / mois une synthèse écrite des recommandations aux décideurs, à partir des productions effectuées par les groupes de travail (cf cellules sur schéma en annexe)
- Animer une fois /mois une conférence de presse présentant la synthèse des recommandations
- Envoyer la synthèse des recommandations au ministère de la santé, à la DGS, aux parlementaires, aux praticiens et au grand public

Organisation

- Point mensuel par voie numérique ou présentielle
- Visioconférence à la demande en cas d'urgence
- Les recommandations sont émises par des cellules de réflexion du Collectif Santé Liberté : cellule « stratégie thérapeutique » (tests diagnostiques, soins, prévention, activités sportives et culturelles), cellule « épidémiologie », cellule « stratégie vaccinale », cellule « EHPAD », cellule « juridique », cellule « mesures sociales et politiques »
- Mode de prise de décision : au consentement (pas d'objection ou véto)
- Un/e président/e et des membres (entre 12 et 16)
- Un secrétariat composé d'un/e secrétaire et d'un/e facilitateur/trice, proposés par les représentants de la Coordination Santé Libre
- Composition : cf fichier joint

Mandat et périmètre

- Mandat bénévole
- Les membres doivent être exempts de conflits d'intérêt en lien avec l'environnement Covid-19
- Pas de défraiement prévu
- Durée : jusqu'à fin de la crise Covid ou démission
- Possibilité d'exclusion : résolution du conseil au consentement à l'exclusion du membre concerné ou sur demande de la coordination des collectifs dûment justifiée
- Inclusion de membres : sur proposition de la coordination des collectifs
- Les recommandations se bornent à la question de la crise Covid
- Les discussions du conseil sont soumises à la confidentialité. Seules sont rendues publiques les synthèses de recommandations finales mensuelles

Interactions

- Les réunions sont enregistrées et les enregistrements sont transmis aux responsables de chaque collectif
- Les communiqués de presse sont mis en relecture auprès des représentants des collectifs qui doivent donner leur avis et commentaires sous 48h ouvrables
- Le/a président/e et le secrétariat se coordonnent avec les différents collectifs et sont libres d'organiser le CSI comme ils/elles le souhaitent
- Ils/elles fournissent des demandes aux différents coordinateurs des collectifs pour établir les dossiers techniques

Engagement

Les personnalités sollicitées, doivent, en cas d'accord, remettre leur CV avec épreuve de titres et travaux, lister tous les liens d'intérêts (industrie pharmaceutique et tout autre lien sectoriel) et remettre un courrier manuscrit attestant de l'absence de conflit d'intérêt en matière de gestion de crise Covid.

